



MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230216-DE_2023_07-DE



Séance du 16/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

10/02/2023

Date d'affichage

10/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Étaient présents :

Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

Procuration(s) :

Mme BARADAT Mireille donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Christine

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BARADAT Mireille, M. LAMOTHE Patrick, M. MANHES Pierre, M. MOUSSAOUI Mohamed

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE_2023_07

Objet : Convention de mise à disposition de personnel communal au profit du Centre de Loisirs sans hébergement de Maubourguet

Vu la délibération n°66 de la séance du 7 novembre 2019,

Vu la délibération n°10 de la séance du 2 février 2021,

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs. Afin d'intervenir dans le cadre des ateliers périscolaires organisés par le Centre de Loisirs Sans Hébergement de MAUBOURGUET, un fonctionnaire titulaire est mis à disposition du Centre de Loisirs pour y exercer les fonctions d'animation.

Considérant que les délibérations précitées ne mentionnaient ni le nombre d'heures effectuées par l'agent municipal, ni l'autorité qui prenait en charge le coût des heures effectuées,

Monsieur le Maire informe de la nécessité de modifier l'article 3 de la convention de mise à disposition en intégrant les éléments suivants :

- Le nombre d'heures effectuées est de 288 par an. Cela fera l'objet en fin d'année d'un tableau récapitulatif qui permettra d'avoir le coût salarial, afférent à cette mise à disposition.
- Il appartient à la Communauté de Communes Adour Madiran de rembourser à la commune de Maubourguet ce contingent d'heures.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à modifier la convention de mise à disposition compte tenu des éléments sus évoqués.
- De dire que la recette sera prévue au budget sur la ligne 70876.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230216-DE_2023_04-DE

S²LO

Séance du 16/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

10/02/2023

Date d'affichage

10/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

Procuration(s) :

Mme BARADAT Mireille donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARADAT Mireille, M. LAMOTHE Patrick, M. MANHES Pierre, M. MOUSSAOUI Mohamed

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE_2023_04

Objet : Convention relative à la gestion des emballages abandonnés - MC Donald's

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la nécessité d'un partenariat étroit entre les différents acteurs concernés par la lutte contre les incivilités d'abandon des déchets sur la voie publique et dans la nature,

Compte tenu également de la politique active que mènent les communes de Maubourguet, Larreule et Nouilhan contre les incivilités, soutenues par la Communauté de Communes Adour Madiran,

Compte tenu de la Charte nationale « Lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique », signée le 21 octobre 2008 par l'Association des Maires de France (AMF) et le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR),

Il est convenu d'engager les actions suivantes :

- Des emballages moins nombreux et moins volumineux,

- o Formation des équipes du restaurant Mc Donald's distribution des emballages,
- o Utilisation d'emballages papier et non plus cartonnés, suppression du plastique.
- Des poubelles adaptées aux modes de consommation,
 - o Ajustement si nécessaire du plan d'implantation des poubelles.
- Une collecte des déchets optimisée et plus visible du grand public,
 - o Mise en place d'un plan de collecte des déchets d'emballages abandonnés avec une tournée mensuelle sur des points stratégiques.
 - o Sur la base du volontariat, les communes peuvent organiser des opérations de nettoyage de la nature sur leur périmètre communal.
- Une communication par les cosignataires incitant au changement de comportement,
 - o Mise en place d'une communication locale avec des affiches de sensibilisation à la propreté, campagnes de sensibilisation de lutte contre les dépôts sauvages.

Les cosignataires s'engagent à se rencontrer sur demande afin d'évaluer les actions mises en œuvre. A minima, une évaluation est à réaliser après un fonctionnement de 12 mois et 24 mois.

La convention est prévue pour une durée de 2 ans. A l'issue de cette durée, la convention sera renouvelable tacitement tous les ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

1. De l'autoriser à signer le projet de convention multipartites,
2. De contribuer davantage à la lutte contre les incivilités et l'abandon de déchets d'emballages sur la voie publique,
3. De mettre en œuvre une communication volontariste et adaptée pour sensibiliser la population à cette lutte contre les dépôts sauvages et autres incivilités.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAUBOURGUET

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230216-DE_2023_05-DE



Séance du 16/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

10/02/2023

Date d'affichage

10/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

Procuration(s) :

Mme BARADAT Mireille donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARADAT Mireille, M. LAMOTHE Patrick, M. MANHES Pierre, M. MOUSSAOUI Mohamed

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE_2023_05

Objet : Enregistrement des séances du Conseil Municipal - Modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal a été précédemment sollicité par une conseillère de l'opposition de la possibilité d'enregistrer les débats en séance.

Considérant que les séances du Conseil Municipal sont réputées publiques,
Considérant que l'enregistrement audio est autorisé par toute personne présente,

Monsieur le Maire propose de réglementer l'enregistrement au moyen d'une modification du règlement intérieur du Conseil Municipal, en en précisant les modalités pratiques :

1. L'enregistrement est assuré par les services administratifs avec du matériel adéquat (à acquérir),
2. Toute personne souhaitant pratiquer l'enregistrement des séances est tenue de le signaler au maire, à l'ouverture de la séance.
3. Ces signalements seront mentionnés au PV de la séance concernée.
4. L'enregistrement sera conservé en mairie et consultable sur demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-18 relatif à la publicité des séances de conseil municipal,

Vu la délibération n°46 de la séance du conseil municipal en date du 23 juillet 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

1. D'ajouter à l'article 14 du règlement intérieur, les dispositions suivantes : « Les séances seront enregistrées par les services en audio sur support numérique.
Si d'autres personnes présentes souhaitent enregistrer les débats par des moyens propres, elles sont tenues de le signaler au maire, en début de séance.
La teneur des débats pourra être retranscrite sur demande expresse d'un conseiller municipal concerné, adressée au Maire.
L'enregistrement sera conservé en mairie, à la direction générale et consultable sur simple demande.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230216-DE_2023_03-DE

S²LO

Séance du 16/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

10/02/2023

Date d'affichage

10/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

Procuration(s) :

Mme BARADAT Mireille donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARADAT Mireille, M. LAMOTHE Patrick, M. MANHES Pierre, M. MOUSSAOUI Mohamed

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE_2023_03

Objet : Modernisation de l'éclairage public - participation de la commune - SDE65

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2022 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Dans le cadre de sa campagne de modernisation de l'éclairage public, la Municipalité a souhaité poursuivre ses efforts de remplacement de ses ampoules par des LED sur l'allée du Foirail, Place Lagardère et rue des Moulins

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 60 000,00€.

FONDS LIBRES.....45 000,00€

PARTICIPATION SDE 65.....15 000,00€

Total : **60 000,00€**

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,
2. De s'engager à garantir la somme de 45 000,00€ au SDE 65, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.
4. De dire que la dépense sera imputée au budget de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230216-DE_2023_01-DE



Séance du 16/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

10/02/2023

Date d'affichage

10/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Étaient présents :

Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

Procuration(s) :

Mme BARADAT Mireille donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Christine

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BARADAT Mireille, M. LAMOTHE Patrick, M. MANHES Pierre, M. MOUSSAOUI Mohamed

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE_2023_01

Ouverture de crédits - investissements 2023

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée :

S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25%.

Vu le Code Général des Collectivités des Territoriales ;

Considérant qu'en situation d'absence de vote du budget primitif 2023, il est permis à l'Ordonnateur d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, que dans la mesure où il bénéficie d'une autorisation du Conseil Municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire dans l'attente du budget primitif à engager, liquider, mandater, les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement du budget de l'exercice 2022.

- Préciser comme suit les montants et l'affectation des crédits concernés par cette autorisation.

Opération	Intitulé	RAR 2021 (pour info)	BP 2022	25%	Ouverture de crédit	RAR 2022(pour info)
250	Travaux voirie	217 127,88	200 000,00	50 000	50 000,00	4 750,00
259	Travaux Bâtiments	34 313,00	30 000,00	7 500	7 500,00	11 450,63
316	Equipement	106 604,29	26 300,00	6 575	6 575,00	19 725,66
317	Terrains bois	-	16 200,00	4 050	-	8 485,62
318	Aire de camping-car	200 179,26	3 000,00	750	-	10 500,00
319	Rénovation hôtel de France	10 961,45	-	-	-	4 295,00
320	Cour école	-	20 000,00	5 000	-	-
321	Trésor public	13 359,00	-	-	-	-
322	Gymnase	66 094,80	727 625,00	181 906	-	658 026,20
323	Cimetière	31 510,00	13 555,00	3 389	3 389,00	-
326	Espace accueil associatif	527 686,00	40 000,00	10 000	10 000,00	50 707,46
327	Petites villes de demain	-	821 943,59	205 486	-	-
328	Plan communal de sauvegarde	2 432,40	1 500,00	375	-	-
329	Aménagement aire de pique-nique	-	4 800,00	1 200	-	-
		1 210 268,08	1 904 923,59	476 230,90	77 464,00	767 940,57

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230216-DE_2023_06-DE



Séance du 16/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

10/02/2023

Date d'affichage

10/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

Procuration(s) :

Mme BARADAT Mireille donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARADAT Mireille, M. LAMOTHE Patrick, M. MANHES Pierre, M. MOUSSAOUI Mohamed

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE_2023_06

Objet : Contrat de prestation de travailleurs en situation de handicap - ASEI SAINT RAPHAEL

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la Commune a sollicité la mise à disposition de deux travailleurs en situation de handicap auprès de l'ASEI SAINT RAPHAËL le vendredi matin de 9h00 à 12h00 avec un véhicule de l'ESAT MADIRAN pour le ramassage des poubelles.

En contrepartie du travail effectué par ces deux employés, et en tenant compte des frais liés à l'utilisation d'un véhicule partant et revenant à Madiran, la municipalité s'engage à verser à l'ESAT la somme hebdomadaire de 69,00€ (soixante neuf euros).

Monsieur le Maire informe que le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de prestation de travailleurs en situation de handicap auprès de la Collectivité pour l'année 2023.
- De l'autoriser à signer tout document afférent à cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230216-DE_2023_02-DE



Séance du 16/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

10/02/2023

Date d'affichage

10/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Étaient présents :

Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

Procuration(s) :

Mme BARADAT Mireille donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Christine

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BARADAT Mireille, M. LAMOTHE Patrick, M. MANHES Pierre, M. MOUSSAOUI Mohamed

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE_2023_02

Objet : Contrats de prestations - Fêtes locales 2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des différents contrats à passer pour les animations retenues pour la fête locale sur proposition de la commission fêtes et animations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De donner son accord pour les prestations et les conditions proposées, à savoir :

Orchestre	Date	Prix	Guso
Banda Les Eskapats	18/08/2023 de 19h à 23h	550.00€	
Lous Respouchous	18/08/2023 de 19h à 23h	400.00€	
Motel	18/08/2023 de 22h30 à 2h	2941.27€	1858.43
Columbia	19/08/2023 de 22h à 2h	3900.00€	1589.53€
Arpège	20/08/2023 de 22h à 2h	3600.00€	Inclus
		11391.27 €	3447.96€

- De l'autoriser à signer les contrats à intervenir.
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 623 du budget Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

